

Bilan économique d'une exploitation agricole type à l'Isle de France en 1767  
Compte d'exploitation théorique, destiné à fixer le prix des grains  
Par Pierre Poivre, le 29 septembre 1767

Un document du dossier du Général Dumas aux Archives du Tarn et Garonne, cote 20J-129

à M. Dumas. Par M. Poivre

**Tableau raisonné** des avances et du produit d'une habitation de 312 arpents<sup>1</sup>  
dont 200 sont en culture et dont le surplus est réservé en bois, pour servir à l'estimation du prix qui  
doit être accordé aux différents grains que les colons remettront par la suite dans les greniers du Roi.<sup>2</sup>

=====

On suppose sur la dite habitation<sup>3</sup>, tous les bâtiments nécessaires pour loger le cultivateur avec sa  
famille et généralement toutes les productions, un jardin potager, des basses-cours, tout les ustensiles  
d'agriculture en bon état, et 60 têtes de Noirs, hommes, femmes, enfants, jeunes ou vieux.

Une habitation ainsi montée, est à l'Isle de France ce qu'est une ferme travaillée en grande culture en  
Europe, c'est-à-dire susceptible du plus grand produit possible en grain.

Le fonds de cette habitation vaudra dans tous les temps, si la colonie n'est pas  
absolument négligée. .... 36.000<sup>4</sup>

60 têtes de Noirs biens assortis par castes et parmi lesquels on suppose 12 ou 15 Noirs  
commandeurs, scieurs de long, équarisseurs, jardiniers etc. les uns dans les autres  
à 1000 francs. .... 60.000

Pour une basse-cour dans laquelle on comprend avec les cochons et volailles,  
un ou deux chevaux, un petit troupeau de moutons, cabris, etc. .... 4.000

Total du fonds des avances ..... 100.000 francs

Dépenses annuelles<sup>5</sup>

Pour les intérêts de 36.000 francs, prix du fonds de l'habitation, à 5 pour cent ..... 1.800

Pour ceux des 60.000 francs prix de Noirs, à 10 %, compris la mortalité ..... 6.000

Pour ceux des 4.000 francs prix de basse-cour, à 5 % ..... 200

<sup>1</sup> En marge du manuscrit : « L'arpent de 100 perches, la perche de 20 pieds, c'est-à-dire 40.000 pieds carrés. »

<sup>2</sup> L'arpent colonial mesure 4.221m<sup>2</sup>, donc 312 arpents à l'île Maurice = 131,7 hectares. L'attribution des concessions se  
faisait par parcelle de 156 arpents, c'est la surface type d'une « habitation ». Ainsi quand il est question de domaines de 2, 3,  
20 habitations, il ne s'agit pas de dénombrer les constructions, mais d'indiquer la taille du domaine, savoir 2 fois, 3 fois ou 20  
fois 156 arpents. Ici le domaine de 312 arpents correspond à « deux habitations ».

<sup>3</sup> En marge du manuscrit : « Ce tableau a été formé d'après les calculs les plus exacts faits dans les différents quartiers de  
l'Isle de France. »

<sup>4</sup> Quantités exprimées en livres tournois ou francs, que nous écrivons *francs*, réservant ici *livre* pour les livres pesantes. On  
rappelle que *franc* et *livre* sont deux monnaies de compte (il n'existe pas à cette époque de pièces frappées ni en francs, ni en  
livres) qui ont la même valeur.

<sup>5</sup> En marge du manuscrit : « Le montant de ces articles est fort en-dessous de ce qu'il en coûte actuellement, et il serait à  
désirer que cette dépense put être encore modifiée. La colonie paye un tribut de plus de cent mille livres à une vingtaine de  
chirurgiens qui s'enrichissent à ses dépens. »

Pour le traitement ordinaire des Noirs, au chirurgien, frais d'hôpital, etc. les uns dans les autres à 10% l'an .....	600
Pour trois traitements par les grands remèdes, la nourriture comprise à 100% .....	300
Pour supplément et raccommodage d'ustensiles .....	400
Pour réparation et entretien des bâtiments .....	500
Pour achat de semences et de graines potagères .....	600
Pour gratifications aux Noirs commandeurs, environ .....	300
Pour frais extraordinaires et accidents .....	400
<u>Montant des dépenses annuelles</u> .....	<b><u>12.000 francs</u></b>

### Productions annuelles

De deux cents arpents de terre cultivable qu'on suppose à l'habitation susdite. Il faut déduire pour l'emplacement des cases et basse-cour des Noirs et pour l'emplacement des maisons, magasins, basse-cours et jardin des maîtres : 20 arpents

Pour les vivres des Noirs et des bestiaux : 40 arpents, total 60 arpents, lesquels déduits de 200, il en reste 140 pour les cultures de riz et de maïs qu'on appelle la grande récolte, et pour celle du froment, des haricots et de l'avoine qu'on appelle la petite récolte. La première se fait en mai et juin, la seconde en octobre ou novembre.

Dans l'état actuel de toutes les cultures, celle de maïs est la plus suivie, 1° parce qu'elle est la moins coûteuse, 2° la plus facile, 3° la plus abondante, et 4° de meilleur produit par le prix disproportionné qu'on a mis à ce grain, et que les circonstances favorisent encore un peu trop.

Elle produit communément 150 pour un, déduction faite sur la semence ou grains échauffés et altérés, et 110 arpents ne reçoivent que 700 livres de semences.

40 Noirs peuvent aisément préparer à ensemercer cette superficie de terre en dix jours, partant, ci .....	[en journées :] 400
Sarclage et réchauffage à la pioche .....	400
Récolte et partage des champs aux magasins .....	600
Battage .....	400
Portage de l'habitation aux magasins de remise .....	600
Total des journées .....	2.400

Lesquelles produisent, année commune, 100.000 livres de maïs dont 30.000 livres pour les basses-cours etc. Reste à vendre ci .....

**Maïs : 70.000 livres**

Le riz se cultive dans la même saison que le maïs, mais en moindre quantité et avec beaucoup plus de travail. Ce grain exige de l'abri et un terrain neuf, humide et limoneux. Une habitation qui renferme 20 ou 30 arpents de terre propre à cette culture est des mieux assortie. On met 20 livres de riz par arpent, et on ne compte que sur 17 livres à cause des grains qui ne lèvent point.

Il faut pour préparer et ensemercer 30 arpents de riz .....	( journées ) 200
Sarclage à la main .....	600
Récolte à la main, épi à épi, à mesure qu'ils mûrissent .....	1.000
Portage et battage en magasin .....	200
Portage de l'habitation au magasin de remise .....	200
Total des journées .....	2.200

Le produit de ces 2.200 journées est de 15.000 livres de riz,  
dont 5.000 pour la consommation domestique, et à vendre ci ..... **Riz : 10.000 livres**

\*

La même disproportion du produit du produit de travail se trouve entre la culture du blé et celle des haricots.

Le blé exige le même terrain que le riz, à l'humidité près, dont il peut se passer plus aisément, mais il ne produira pas, à beaucoup près un même proportionné. Dans les quartiers de Flacq et la Rivière du Rempart, de Moka et des Plaines de Wilhem. On compte, année commune, sur 12 pour un, mais comme cette culture est fort coûteuse, l'habitant lui a préféré jusqu'à ce jour, celle des haricots et de l'avoine.

Aussitôt la grande récolte finie, on procède à la petite, sur le même terrain qui vient de produire du riz et du maïs, erreur dont il est à craindre que les habitants ne reviennent trop tard.

#### Culture du blé sur un terrain de 40 arpents

Préparation de la terre et semailles <sup>6</sup> .....	journées :	500
Sarclage à la main .....		800
Moisson au couteau .....		800
Portage et magasinage des javelles .....		300
Battage avec les gaulettes .....		800
Portage de l'habitation au magasin de remise .....		600
Total des journées .....		3.800

La manière de semer et la petitesse du grain épargne beaucoup de semences, mais elle occupe un espace de terrain très considérable. Si le grain qu'on jette en terre est bon, 40 livres suffisent à un arpent. On y met néanmoins 50 livres de semences, ordinairement des grains altérés qui s'y trouvent en quantité, et on compte seulement sur 40 livres.

Pour ensemercer 40 arpents, il faut donc 2000 livres de blé qui en produisent, année commune, 19 ou 20 mille ; et la consommation de l'habitant prélevé,

il en a vendu ci ..... **Blé : 16.200 livres**

Pour 40 arpents en haricots, il faut 1200 livres de semences, on ne compte pourtant que sur 1000 livres à cause des grains échauffés qui ne lèvent point. Le produit est en raison de 10 pour un, année commune, et la consommation de l'habitant prélevée, il peut en vendre 10.000 livres qui ne lui coûtent au plus que 1200 journées.

Partant ci ..... **Haricots : 10.000 livres**

40 arpents en avoine reçoivent 1000 livres de semence. Le produit n'est que de 10 pour un parce que c'est toujours le plus mauvais terrain qu'on destine à ce grain.

Il faut à peu près 1200 journées pour cet objet de culture, dépense des basses-cours prélevées ci ..... **Avoine : 10.000 livres**

Des vingt arpents qui restent des 140 en culture, 12 ou 15 sont mis en racines de cambar et de patate pour faire ressource en cas d'accident aux vivres des Noirs, et servent aux basses-cours lorsque les Noirs ne les consomment point.

Le surplus est planté en légumes pour le bazar.

<sup>6</sup> En marge : « Cette opération sera toujours lente à cause des roches et des chicots dont les champs sont hérissés. »

On ne porte point en ligne le produit du bazar parce qu'on suppose que cet objet subordonné aux principales cultures, n'est pour l'habitant cultivateur qu'une ressource journalière pour les besoins journaliers de son ménage.

## Récapitulation des dépenses et des produits

d'une habitation montée comme ci-dessus.<sup>7</sup>

Produits	
70.000 livres de maïs à 75 <sup>8</sup> .....	5.250
10.000 livres de riz à 75 .....	750
16.200 livres de blé à 150 .....	2.430
10.000 livres de haricots à 150 .....	1.500
10.000 livres d'avoine à 75 .....	750
<b>Total des produits</b> .....	<b>10.680 francs monnaie forte</b>
<b>Soit en monnaie papier<sup>9</sup> :</b> .....	<b>15.723 livres 6 sols 8 deniers</b>
<b>Dépenses</b> .....	<b>12.000 livres papier</b>
<b>Bénéfice [monnaie papier]</b> .....	<b>3.723<sup>1</sup>, 6<sup>s</sup>, 8<sup>d</sup>.</b>

### Observations

-----

Ôter à l'habitant le bénéfice de 3723 livres 6 sols 8 deniers, ou tel autre quelconque dans cette proportion avec le capital et le montant des avances, c'est condamner la colonie à rester dans l'état de langueur où elle se trouve plongée.

La culture des terres de l'Isle de France sera toujours fort dispendieuse parce qu'on n'y peut faire qu'à force de bras ce que les chevaux, les bœufs et les machines font en Europe, à beaucoup moins de frais, avec moins de temps. Peu de terrains sont propres à la culture du riz, l'habitant ne peut y appliquer qu'un nombre de Noirs proportionné à l'étendue de terre qui est propre à cette culture. En admettant qu'il puisse la doubler, si le prix qu'on y mettra ne fait pas sortir la journée de son Noir au-moins à 25 sols, il prendra sur les avances et insensiblement il sera forcé de l'abandonner par l'épuisement de ses forces.

Il y a plus de terrain dans l'île propre à la culture du blé, mais le cultivateur ne peut statuer que sur ses forces, et l'application qu'il fera de celles qu'il emploie aux cultures de haricots et de l'avoine ; et la culture du blé ne le dédommagera pas de la perte qu'il fera en abandonnant les deux autres. 3400 journées employées à la culture des haricots et de l'avoine lui produisent 3312 livres 10 sols ; et employées à celle du blé, ne lui produisent que 2259 livres. Il est néanmoins nécessaire de baisser le prix de ces grains ainsi que celui du maïs, mais si on baisse en même temps celui du blé et du riz, non seulement le cultivateur sera privé du bénéfice qui doit opérer la prospérité et l'augmentation des cultures, mais il n'aura pas même les moyens d'entretenir ses avances dans le même état et les forces

<sup>7</sup> Nous ne respectons pas ici la mise en page du manuscrit, et supprimons quelques calculs intermédiaires, à savoir la conversion de chaque produit d'une monnaie à l'autre.

<sup>8</sup> Les tarifs des grains sont ici exprimés en livres tournois par millier de livres pesantes, de plus, ils sont exprimés en « monnaie forte, argent de France » alors que les dépenses le sont en argent papier. Ailleurs on trouve souvent le prix « au cent » soit le prix de cent livres pesantes. Exemple : le blé à 15 livres le cent.

<sup>9</sup> Nous n'avons pas compris le facteur utilisé pour convertir de monnaie forte à monnaie papier ; le taux habituel est de +50%, il est ici de +47.2%.

productrices diminuant, la colonie ne peut que décliner de plus en plus et s'anéantir enfin. Il serait bien plus naturel que la baisse du prix du blé et du riz fut l'ouvrage de l'abondance et du temps. Deux années suffiront peut-être si l'habitant est encouragé à cette culture par le bon prix qu'on mettra à ses productions.

Dans l'état de détresse et d'accablement où est cette colonie, nous ne réussirons jamais à relever les courages abattus des colons, à les tourner vers les cultures du blé ou du riz si nous n'accordons un bon prix, au-moins pour quelques années, à ces deux espèces de grains.

Les colons ont contre eux pour ces cultures les sécheresses devenues fréquentes, le manque de bras qu'elles exigent en plus grand nombre que celles de toute autre espèce de grains, et ce qui est commun à toutes les cultures, les sauterelles multipliées à un point qui ne peut se concevoir, ainsi que les rats, les oiseaux et les insectes.

La culture de ces grains précieux a jusques ici été abandonnée des colons par la maladresse de l'administration de la Compagnie qui accordait aux haricots, par exemple, un prix égal à celui qu'elle donnait pour le blé, quoique ces légumes donnent beaucoup plus de produit à moins de frais que le blé ou le riz. Il n'y a qu'un effort et une proposition mieux établie dans les prix qui puissent faire revenir les colons vers une culture fatigant, dispendieuse et presque oubliée dans certains quartiers de l'île.

Nous ne pouvons nous régler ici pour le prix que nous allons attribuer aux grains de cette colonie, sur les prix de ces mêmes grains en France, 1° la culture des blés est, de toute ancienneté, très florissante en France, ici elle commence, il faut l'encourager.

2° toutes les denrées en France sont en proportion du prix des grains, et ces mêmes denrées sont ici beaucoup plus chères sans comparaison, qu'elles ne le sont en France, à quelque prix que nous portions ici le blé du cru de l'île.

Les blés qui ont été achetés au Cap dans le temps de disette de l'Isle de France, ont coûté sur les lieux, six piastres le quintal, ce qui revient à plus de six sols la livre.

Les farines de Bordeaux apportées ici par la Compagnie, et vendues au prix de son nouveau tarif, reviennent à près de huit sols la livre : ne serait-ce pas un avantage réel d'avoir ici des farines, ou du moins le blé nécessaire, et provenant du cru des îles à la moitié du prix des farines qu'on serait obligé de nous envoyer de France avec de grands risques ? Dans les temps de guerre, les approvisionnements étant interceptés, comment la colonie pourrait-elle répondre aux vues du Gouvernement ? Que deviendrait-elle ?

Il est donc d'une nécessité indispensable d'encourager la culture négligée des blés et du riz, en accordant à ces deux espèces de grains un prix qui dédommage le cultivateur de ses peines et de ses avances. Ces grains étaient payés ci-devant par la Compagnie, en monnaie forte, à raison de quatre sols, cinq deniers la livre, et, malgré le discrédit des billets de la Compagnie, les billets des grains ont toujours exactement été payés. Ce n'est pas dans une circonstance comme celle où se trouve aujourd'hui cette colonie que nous devons diminuer d'une façon sensible le prix des grains dont nous avons ordre d'encourager spécialement la culture.

Mon avis serait donc de taxer le prix des différents grains du cru de cette colonie suivant les proportions que la différence de frais de culture et de produit établit entre eux.

#### Savoir

Le blé et le riz également, à quatre sols de France la livre pendant quatre années ; à trois sols six deniers pendant la cinquième ; à trois sols trois deniers la sixième, pour rester toujours à ce prix.

Le pois du Cap, à trois sols la livre.

Le maïs et l'haricot, à un sol six deniers la livre<sup>10</sup>.

On sentira facilement qu'en accordant un plus haut prix au blé et au riz pendant les premières années, ce calcul est fondé sur les risques et les peines qui seront plus grands ces premières années qu'elles ne

---

<sup>10</sup> En marge : « Le maïs pour cette année seulement à deux sols la livre, puis à un sol six deniers. »

En marge également : « La Bogéne à 2 sols la livre » (malgré une minutieuse recherche nous n'avons pu identifier le terme « Bogéne », où seule la lettre G est douteuse.)

le seront par la suite après la destruction des sauterelles qui vont occuper et menacer les colons au moins pendant trois ou quatre années.

On ne doit pas craindre que le haut prix du blé fasse renchérir la main d'œuvre dans cette colonie. Elle n'a aucune manufacture, tout y est apporté du dehors, et les marchandises de toute espèce seront ici dans tous les temps, plus chères sans proportion que le pain.

Enfin il faut remarquer qu'en ne payant les grains de cette colonie qu'en lettre de change, suivant les ordres du Ministre, ces lettres de change que la plupart des colons seront obligés de négocier, perdront au moins 25%, aussi en accordant quatre sols pour la livre de blé et pour celle de riz, le cultivateur n'en recevra effectivement que trois ; et ce prix ne me paraît pas suffisant pour le dédommager de sa peine et de ses avances : ce sera un des objets les plus importants des représentations que nous avons à faire au Ministre pour le soulagement de cette colonie.

[*De la main de Poivre :*]

Au Port Louis Isle de France ce 25 septembre 1767

Poivre

\* \* \*

Note Jpm :

Nous avons fait un petit calcul récapitulatif supplémentaire, pour confronter le nombre de journées de travail à la force des bras disponibles :

Nombre de journées nécessaires à la culture du maïs .....	2.400
..... du riz .....	2.200
..... du blé .....	3.800
..... des haricots ...	1.200
..... de l'avoine .....	1.200
Total des journées de travail .....	10.800

Les travaux sont réalisés par une population esclave de 60 personnes, femmes et enfants compris. En faisant supporter la charge de travail sur 40 personnes (les femmes n'étaient pas dispensées du travail aux champs), on obtient 270 journées / an de travail par esclave. Ce calcul ne sert qu'à valider la quantité de main-d'œuvre présente sur l'exploitation.

\*